

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET :**Débat d'Orientations Budgétaires 2020****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

M. Claude FACHE, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAECHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

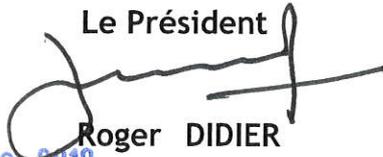
Décision:

Après avoir débattu des orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour l'exercice 2020, l'assemblée du Conseil communautaire prend acte du document afférent joint en annexe.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 24 DEC. 2019

Débat d'Orientations Budgétaires

Budget Primitif 2020

Notre Communauté d'Agglomération "Gap-Tallard-Durance" est née de la fusion de la Communauté d'Agglomération "Gap en plus grand" et de la Communauté de Communes de Tallard-Barcellonalette étendue aux communes de Curbans et Claret. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dès 2017, ont été mises en ordre, les 6 compétences obligatoires propres aux Communautés d'Agglomération, à savoir :

- le développement économique dont les zones d'activités ;
- l'aménagement de l'espace communautaire dont les transports urbains ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- l'accueil des gens du voyage ;
- la collecte et le traitement des déchets.

Ont été également exercées sur le nouveau territoire de manière différenciée, les compétences optionnelles ou facultatives provenant des anciens périmètres jusqu'à ce que la nouvelle Communauté d'Agglomération décide par délibération d'exercer de manière uniforme la compétence considérée ou de la restituer à ses communes membres.

Ainsi, suite aux décisions prises au Conseil Communautaire de décembre 2017, ont été conservées les compétences optionnelles suivantes :

- voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- assainissement (comprenant l'assainissement collectif, l'assainissement, non collectif et la gestion des eaux pluviales).

La compétence "eau" réduite aux écarts, qui était une compétence optionnelle, est transformée provisoirement en compétence facultative.

Ont été restituées les compétences optionnelles suivantes :

- l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- la gestion des maisons du service au public.

Par ailleurs, une compétence nouvelle est imposée par la loi aux intercommunalités. Il s'agit de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI), une compétence créatrice de responsabilité et de charges financières supplémentaires qu'il conviendra d'appréhender, de maîtriser et de financer.

2018 a été une nouvelle année d'adaptation et d'évolution de la nouvelle Communauté d'Agglomération. Une étape nouvelle importante a été franchie avec le transfert à la Communauté d'Agglomération des lignes de transports gérées par le Conseil Régional (scolaires et voyageurs). Notre Communauté d'Agglomération a souhaité que la gratuité du transport qu'elle organise soit étendue à l'ensemble du territoire des 17 communes.

Cette extension va permettre de donner une nouvelle dimension à la politique de mobilité mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération, assortie d'un élément d'incitation et d'encouragement aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle, grâce à l'extension de la gratuité.

La montée en puissance de notre Communauté d'Agglomération s'est poursuivie en 2018. Les compétences facultatives ont été confirmées, telles que:

- La Natation Scolaire,
- L'École de Musique de Tallard-Barcillonnette,
- Les Centres de Loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'ensemble des communes dont le nombre d'enfants scolarisés chaque année au cours des trois années précédentes âgés de 4 à 14 ans, n'excède pas 1000 élèves, à l'exclusion toutefois des centres de loisirs qui déclarent à la Caisse d'Allocations Familiales au maximum 35 places l'été et 25 places aux petites vacances,
- La gestion des Centres d'Incendie et de Secours et la contribution au SDIS,
- La maîtrise d'ouvrage déléguée des projets d'équipement des communes,
- Le concours technico-administratif aux communes membres,

Sont devenues compétences optionnelles les parcs de stationnement à vocation de parcs-relais ou d'aire de covoiturage, ainsi que les voies de desserte des zones

d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales à vocation communautaire.

Enfin, et c'est un signe de solidarité financière de la Communauté d'Agglomération à l'égard des communes, a été instauré un fonds de concours pour accompagner ces dernières dans la réalisation de projets municipaux.

Deux autres compétences facultatives ont été héritées de l'ex CCTB : la gestion et l'entretien des voies d'escalade de Ceüze et la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnées pédestres, équestres et VTT.

Par ailleurs, la compétence en lien avec la gestion du Système d'Information Géographique a été transférée à la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2019.

La consolidation financière de la Communauté d'Agglomération engagée en 2017 et 2018 (venant en continuité des efforts budgétaires réalisés par les précédentes communautés), est orientée vers :

- la mutualisation maximale des moyens humains et techniques disponibles sur le territoire, source importante d'économies budgétaires ;
- la rationalisation et l'optimisation des dépenses ;
- la rigueur de gestion ;
- l'optimisation dans la recherche de financements extérieurs.

Ces dispositions en termes techniques et financiers sont assumées par la Communauté d'Agglomération sans revenir sur la suppression de la fiscalité additionnelle décidée en 2017.

L'année 2019 aura vu l'exercice plein et entier de l'ensemble des compétences retenues. Les objectifs sont pour autant restés les mêmes poursuivant la maîtrise des dépenses, la recherche de financement, l'objectif de solidarité entre les communes membre et la réalisation d'investissements avec un recours à l'emprunt contenu

LE BUDGET GÉNÉRAL

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

A°) La Fiscalité

Lors de la création de notre Communauté d'Agglomération, la fiscalité transférée a fait l'objet d'une compensation à l'Euro près, validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

- La Cotisation Foncière des Entreprises

En 2017, une intégration fiscale progressive sur 7 ans avec un taux de référence maximum de 27,59 % a été votée. Les différences entre les taux d'imposition sur le territoire des EPCI préexistants seront ainsi réduites chaque année, jusqu'à atteindre ce taux unique.

Les montants perçus sont les suivants:

- 2017 : 4 369 022 €
- 2018 : 4 353 749 € (- 0,35 %)
- 2019 : 4 309 006 € (- 1.03 %)

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Notre EPCI a perçu 2 498 665 € en 2017, 2 479 573 € en 2018 et 2 727 201 € en 2019, soit une augmentation de + 9.15 % depuis 2017.

- L'Imposition Forfaitaire de Réseaux

Nous avons perçu 384 877 € en 2017, 399 358 € en 2018 et 404 558 € en 2019, soit un produit en augmentation de 5.11 % depuis 2017.

- La Taxe sur les surfaces commerciales

La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, a encaissé 1 132 843 € en 2017, 1 071 991 € en 2018 et enfin 1 031 957 € en 2019.

Cette taxe est en baisse depuis 2017 de - 8.91 %, soit - 100 886 €.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

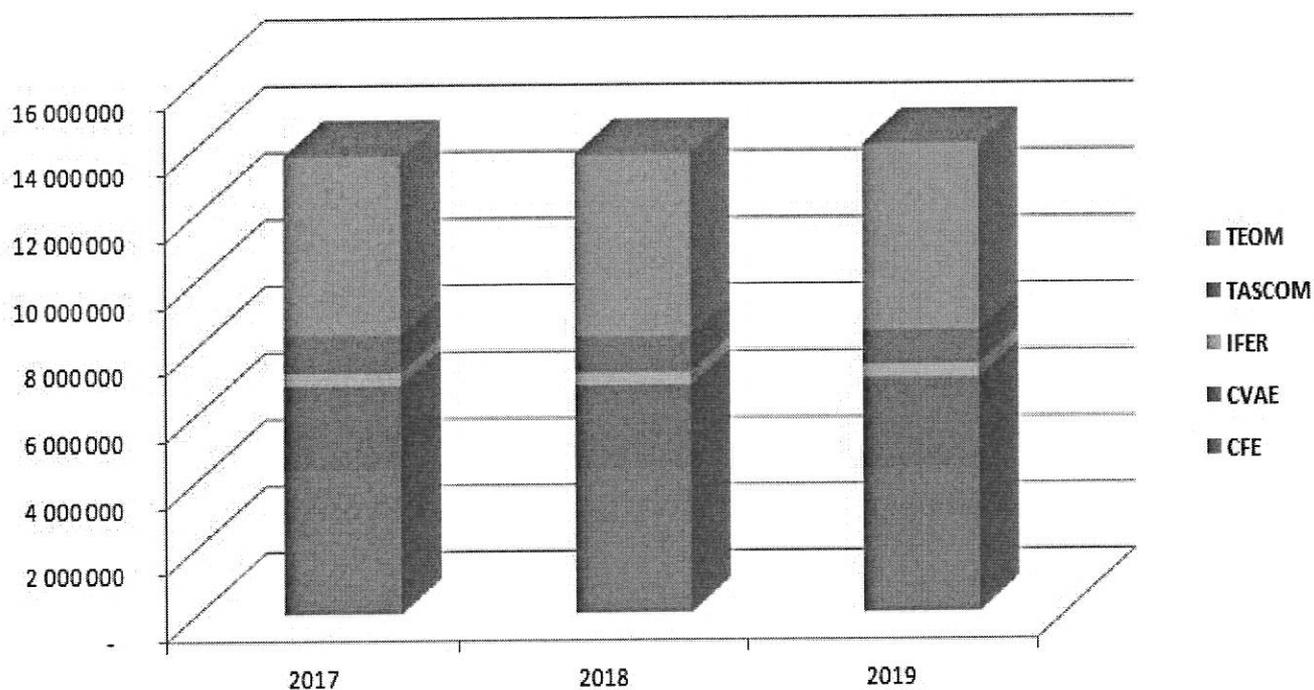
Par délibération en date du 9 janvier 2017, le Conseil Communautaire a institué la TEOM sur l'ensemble de son territoire et a défini des zones de perception, sur lesquelles des taux différents sont appliqués.

Il a été proposé d'harmoniser sur une durée de 5 ans les différents taux de TEOM, afin de les uniformiser et de les ramener au taux le plus bas, soit 8,65 %.

Notre EPCI a encaissé 5 379 491 € en 2017, 5 470 547 € en 2018 et enfin, 5 579 020 € en 2019.

Nous pouvons constater, que malgré le choix d'une harmonisation au taux le plus bas, le dynamisme des bases nous permet une évolution de + 3.71 % du produit de TEOM en deux ans.

Globalement, notre Communauté d'Agglomération a perçu 10.320 € de produit supplémentaire de fiscalité en plus en 2018 et 276 524 € de plus en 2019, soit un produit fiscal supplémentaire de 286 844 €, représentant + 2.08 %.



Pour 2020, nous ne prévoyons aucune hausse de fiscalité.

B°) Les Dotations

En 2017, notre Communauté d'Agglomération a perçu :

- 2 038 126 € de dotation de base
- 2 443 166 € de dotation de compensation

Soit une dotation globale **4 481 292 €**.

En 2018, nous avons perçu:

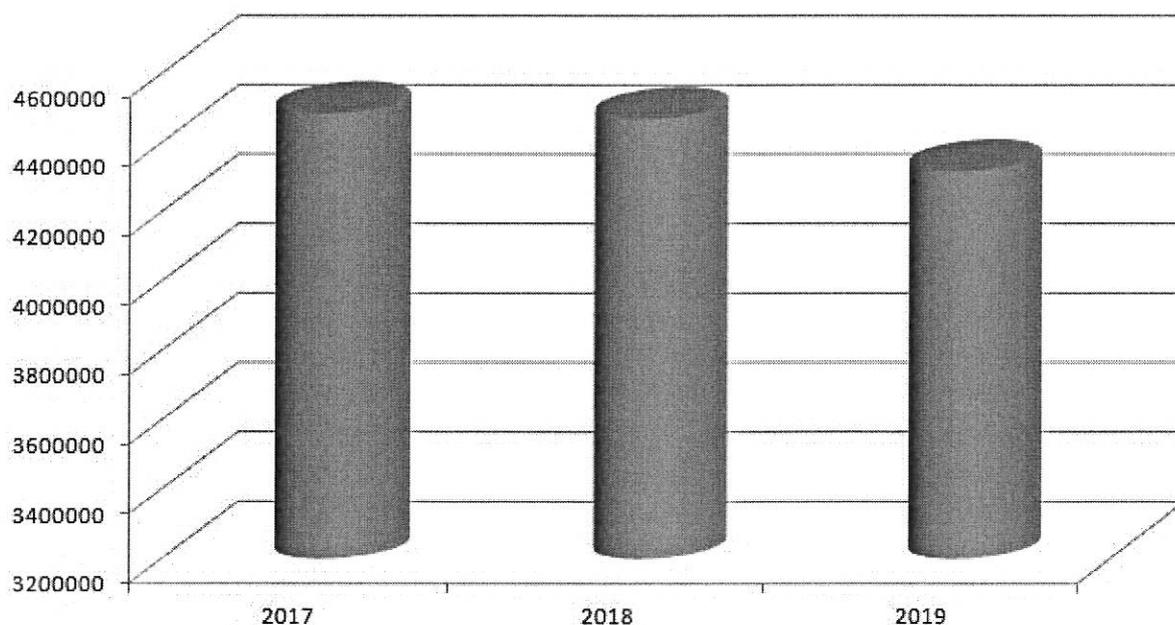
- 2 073 982 € de dotation de base
- 2 392 149 € de dotation de compensation

Soit une dotation globale de **4 466 131 €**, en baisse de -0.34 % par rapport à 2017

En 2019, nous avons perçu:

- 1 977 777 € de dotation de base
- 2 337 223 € de dotation de compensation

Soit une dotation globale de **4 315 000 €** à nouveau en baisse de 3.38 %.



On constate sur ce graphique une baisse régulière de notre dotation globale depuis 2017. Notre Communauté d'Agglomération a perdu 166 292 € de dotation en deux ans.

Le projet de la loi de Finances pour 2020 prévoit :

- dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité qui a eu lieu en 2019, la loi de finances prévoyait une réalimentation - uniquement en 2019 - pour les EPCI ayant une dotation inférieure à 5€ par habitant (sous réserve de ne pas avoir un trop fort potentiel fiscal par habitant). Le PLF pour 2020 prévoit de maintenir ce mécanisme de réalimentation qui s'appliquera désormais chaque année.

- la loi a prévu un mécanisme permettant l'unification de la DGF des communes et de l'EPCI au sein l'intercommunalité (L. 5211-28-2 du CGCT). Ces dispositions sont restées en pratique inappliquées. Le PLF pour 2020 propose de compléter ce mécanisme d'un nouveau dispositif de mise en commun de la DGF communale. Les élus locaux pourraient ainsi décider de redistribuer tout ou partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux.

Compte tenu de ces éléments et de la tendance à la baisse de notre dotation, nous resterons prudents lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020.

2°) Dépenses de Fonctionnement

A°) Les dépenses à caractère général

Elles prennent en compte les charges permettant aux services de fonctionner au niveau des différentes compétences décrites plus haut.

Les principaux postes de dépenses sont :

- contrats de prestations de services avec les entreprises
- l'entretien du matériel roulant
- la maintenance
- les assurances
- le carburant
- locations immobilières
- fournitures de petit équipement

La création de notre EPCI a généré la mutualisation du personnel dans le sens ascendant et descendant.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a remboursé la ville de Gap et son CCAS pour la mise à disposition d'un certain nombre d'agents, pour un montant total de 1 561 974.83 €.

De la même façon, la ville de Gap a remboursé la mise à sa disposition d'agents de l'agglomération pour un montant total de 106 812.90 €.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2020, nous prévoyons d'inscrire ces mêmes montants, dans l'attente des revalorisations qui seront effectuées en fin d'année.

B°) Les dépenses de personnel

La démarche volontariste de maîtrise de la masse salariale se traduira par une stabilisation des dépenses de personnel en 2019 au niveau du budget général.

Aucune évolution notable des effectifs dans la structure n'est prévue sur 2020. Néanmoins, comme depuis 2017, à l'occasion de chaque départ d'agent, une réflexion sera menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement au regard de la dynamique de mutualisation Ville/Agglomération initiée en 2017 suite à la création par voie de fusion de l'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.

Ces orientations en matière de gestion responsable et équilibrée des ressources humaines permettront de limiter l'augmentation de la masse salariale liée à différents facteurs aussi bien pour le budget général que pour les budgets annexes de l'assainissement et des transports urbains :

- facteurs exogènes sur la hausse des traitements (SMIC, cotisations, réformes statutaires)

- facteurs internes qui sont liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) soit un taux prévisionnel de 2 % du montant de la masse salariale dans le cadre, d'une part, de l'avancement des échelons liés à l'ancienneté des agents et d'autre part, aux décisions prises en matière de déroulement de carrière (avancement d'un grade à un autre par le changement d'échelle de rémunération, promotion interne dans un nouveau cadre d'emploi ou nomination suite à réussite à concours).

- réformes statutaires qui s'imposent à la collectivité et notamment l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) qui a prévu une rénovation profonde qui doit s'étaler de 2016 à 2021. Celle-ci a déjà été mise en oeuvre pour partie en 2017 et a été suspendue pour

l'année 2018 mais a été réactivée depuis 2019. Par ailleurs, le déploiement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aura une incidence également.

C°) Les atténuations de produits

Elles concernent:

- L'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération aux 17 communes membres et qui s'élèvent à 7 763 633.36 €, conformément au rapport de la CLECT 2019.

Pour 2020, la CLECT se réunira afin de chiffrer la compensation liée aux nouvelles compétences. Cette attribution sera donc modifiée en cours d'année.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). La Communauté d'Agglomération a versé 56 661 € en 2019 (86 792 € en 2018),
- Le reversement de la Contribution Économique Territoriale (CET) du SIVU Gap -Tallard aux communes de Gap et Tallard suivant la convention et la délibération du 8 décembre 2017.

Compte tenu de la dissolution du SIVU de Gap-Tallard au 31 décembre 2019, ce reversement ne se fera plus sous cette forme à compter de 2020.

Il convient de préciser que notre EPCI n'est pas contributeur du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), mais a reçu un versement de 40 407 € en 2019 (40 376 € en 2018).

D°) Les dépenses de Gestion courante

Ces dépenses prennent principalement en compte :

- la subvention au Schéma de Cohérence Territoriale : **133 359.87 €**
- la subvention au budget annexe des transports urbains : **1 260 000,00 €**
- la participation au SDIS : **1 663 827.00 €**
En effet, par délibération en date du 8 novembre 2018, la charge de la contribution au SDIS, pour l'ensemble du territoire, a été transférée à notre Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2019.
Il convient de préciser que ce montant ne prend pas en compte les contributions des communes de Curbans et Claret qui, par erreur, ont continué à le payer en 2019. Cet élément a été pris en compte dans le rapport de la CLECT 2019.
- la subvention à l'Office du Tourisme : **402 800 €**

- les subventions versées aux associations : **80 084 €**
- la subvention au SMAVD: **12 250.22 €**

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2018, hormis la prise en charge de la contribution au SDIS mais qui est compensée par les communes.

II .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Recettes d'Investissement

Le budget de la CA comprend principalement trois types de recettes :

- les amortissements
- le FCTVA
- les subventions

2°) Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2019 sont les suivantes :

- Réalisation de points de collecte pour un montant total de 696 692.84 €, comprenant par ordre chronologique:

- Gap, rue Piddington	74 026.04 €
- Neffes, parking bord de la R	43 827.20 €
- Lettret, parking bord du CD	34 570.36 €
- Tallard, Montréduit	46 261.70 €
- Lettret, village	43 815.54 €
- Tallard, la digue	40 143.56 €
- Gap, cimetière Saint Roch	28 661.94 €
- Gap, délaissé CD Haut de Saint Jean	47 516.32 €
- Gap, rond point Dumont-Place du Champsaur	68 640.81 €
- Romette, cimetière	36 902.41 €
- Gap, quartier Sainte Marthe	58 069.20 €
- Gap, Cours Emile Zola (Solaria)	33 902.41 €
- Gap, chemin de la Brèche	10 271.84 €
- Gap, Hauteville	73 902.41 €
- Gap, route de Chaudefeuille (ADSEA)	7 990.01 €
- Gap, rue des silos (Nature-Park)	7 990.01 €
- Gap, Pôle d'échange multimodal	40 201.05 €

- Construction de la déchetterie de la Flodanche : 1 199 671.13 €
- Installation de 3 abris à vélos sécurisés : 203 520.00 €
- Pôle d'échange multimodal (1ère tranche) : 1 800 000.00 €
- Développement et aménagement de la falaise de Ceüze : 51 840.00 €
- Réhabilitation du lit du torrent de Malcombe : 50 000.00 €

En 2020, les principaux investissements prévus sont :

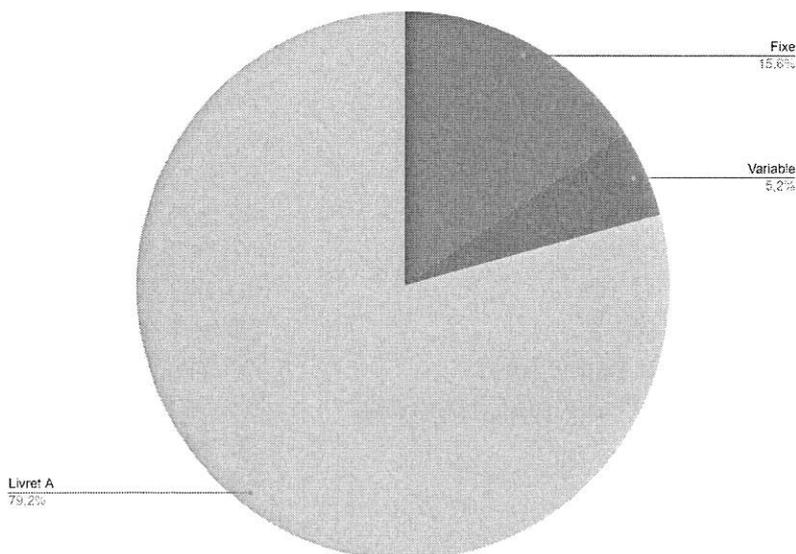
- Acquisition et aménagement de conteneurs enterrés et semi enterrés dont les sites sont encore à définir,
- Pôle d'Échange Multimodal (2ème tranche),
- Entretien voies des Zones d'Activités,
- Entretien des sentiers et massif de Cœuze,
- Plan Local de l'Habitat,
- Aménagement du Quartier du Haut-Gap - ANRU (1ère phase)

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au mois de novembre 2019, l'encours de la dette, sur le budget général, s'élève à 2 679.822,00 €, avec un taux moyen de 2,22 % et une durée résiduelle de 22 ans et 10 mois.

Cet encours est constitué de 10 contrats d'emprunts, qui se répartissent de la manière suivante :

DETTE PAR TYPE DE RISQUE



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	417 664 €	15.59 %	4.37 %
Variable	140 000,00 €	5.22 %	0.00 %
Livret A	2 122 159 €	79,19 %	1.94 %
Ensemble des risques (Etat au 26/11/2019)	2 679 822 €	100.00 %	2.22 %

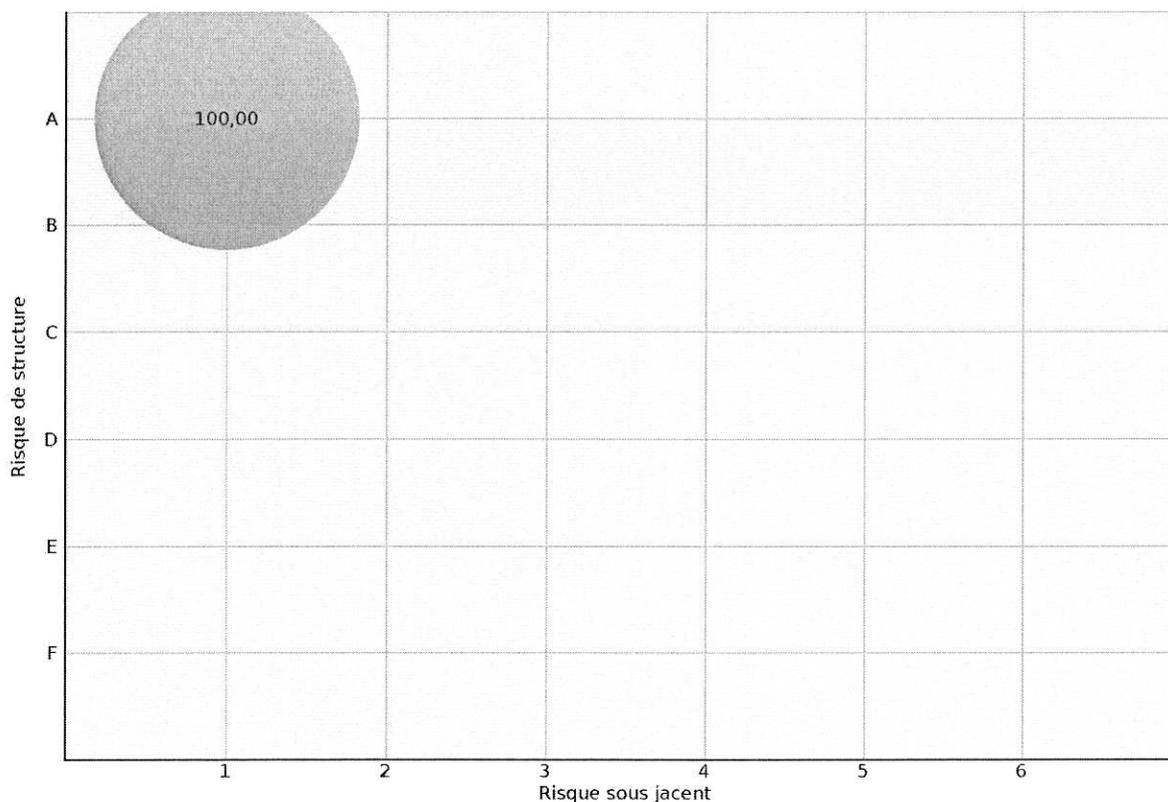
Néanmoins, il présente un risque minimum, pour la Communauté d'agglomération (classification dans la catégorie A1).

En effet, la charte GISSLER permet de classier les financements proposés aux collectivités, à l'aide d'une matrice à double entrée dans laquelle :

- Le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt.

- Et, la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

- En conséquence, la catégorie A1 regroupe les financements les moins complexes et présentant un risque limité pour la Collectivité.



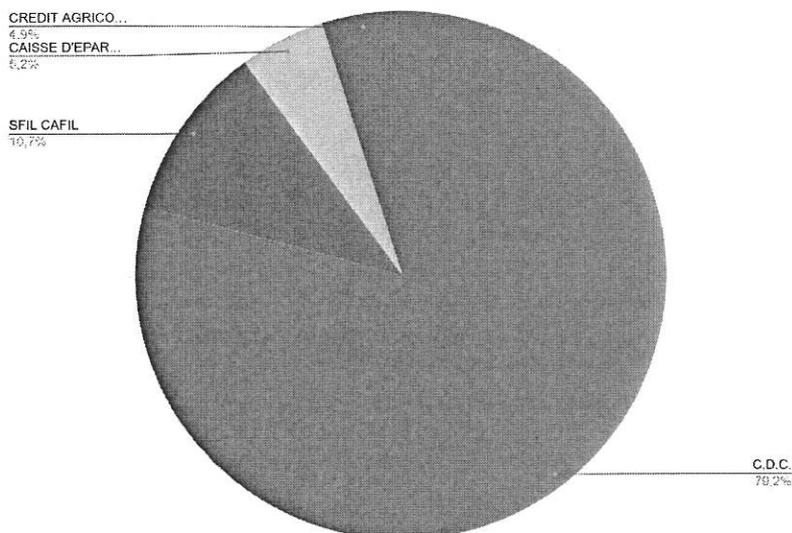
L'ensemble de l'encours est détenu, par :

- la Caisse des Dépôts et des Consignations,
- la SFIL CAFIL,
- la Caisse d'Épargne,
- le Crédit Agricole.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	2 122 158,66 €	79.19 %
SFIL CAFFIL	287 025,10 €	10.71 %
CAISSE D'EPARGNE	140 000,00 €	5.22 %

CREDIT AGRICOLE	130 638,66 €	4.87 %
Ensemble des prêteurs	2 679 822,42 €	100.00 %

DETTE PAR PRETEUR



Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunt nouveau, sur les prochains exercices ; ce même encours devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	2 729 022,10 €	2 595 083,79 €	2 458 003,81 €	2 318 218,89 €	2 175 429,15 €

Capital payé sur la période	132 242,73 €	135 033,40 €	137 877,16 €	140 777,56 €	143 815,64 €
Intérêts payés sur la période	61 421,92 €	56 098,49 €	50 795,86 €	48 010,61 €	45 130,38 €
Taux moyen sur la période	2.20 %	2.05 %	2.00 %	2.00 %	2.00 %

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2017, la Communauté d'Agglomération gérait l'assainissement dans son intégralité pour 4 communes, à savoir Neffes, Pelleautier, la Freissinouse et Gap. Elle gérait également les STEP des communes de l'ex CCTB et l'assainissement non collectif sur la totalité des communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance exerce en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

La gestion du service public d'assainissement collectif :

- L'aménagement, la surveillance et l'entretien des stations d'épuration situées sur le territoire intercommunal ;
- La surveillance et l'entretien des réseaux d'eaux usées ;
- La surveillance et l'entretien des ouvrages (postes de relevages, déversoirs d'orage, vannes, bassins,...).
- L'extension et la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées, y compris leurs annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...) ;
- Le contrôle des branchements au réseau public d'assainissement collectif ;

La gestion des eaux pluviales :

- Les réseaux publics séparatifs d'eaux pluviales,
- L'installation et le renouvellement des grilles et avaloirs de collecte publics,

- Les bassins d'infiltration ou de rétention publics, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins, dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,
- Les fossés, noues et rases liés au domaine public s'il ne servent pas une autre fonction (voirie, protection inondation...);

La gestion du service public d'assainissement non collectif :

Le contrôle, l'entretien, la réhabilitation et la réalisation des installations individuelles d'assainissement non collectif au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

En outre, la communauté d'agglomération assure en lieu et place des communes membres dans le cadre de la compétence assainissement :

- La réalisation de toutes les études et les actions nécessaires pour l'exercice des missions ci-dessus ;
- La préparation et l'instruction des dossiers de subventions pouvant être accordées dans le cadre de missions statutaires ci-dessus, et la perception les sommes correspondantes ;
- La préparation et l'instruction des autorisations d'urbanisme, et des procédures administratives pour ce qui relève des missions statutaires ci-dessus ;
- La fixation des tarifs, la perception des redevances, taxes et recettes afférentes aux services ci-dessus.

Les charges de personnel

La démarche volontariste de maîtrise de la masse salariale se traduira par une stabilisation des dépenses de personnel en 2019 au niveau du budget de l'assainissement.

Aucune évolution notable des effectifs dans la structure n'est prévue sur 2020. Néanmoins, comme depuis 2017, à l'occasion de chaque départ d'agent, une réflexion sera menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement au regard de la dynamique de mutualisation Ville/Agglomération initiée en 2017 suite à la création par voie de fusion de l'Agglomération GAP-TALLARD -DURANCE.

II .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Recettes d'Investissement

Elles sont constituées principalement des amortissements, de subventions d'investissement.

2°) Dépenses d'investissement

Les principales opérations réalisées en 2019 :

Gap

- Extension "Route des Prés"
- Extension "bayard Chauvet"
- Travaux Patac déplacement
- Suppression du poste de relevage du «Lys blanc »
- Séparation EU/EP Rue des Sagnières
- Reprise rue des trois frères Dorche

Tallard

- Réseau EU, RD 46/Les Boulangeons

Lardier et Valença

- Réseau EU, quartier Les Allauds

Eaux pluviales :

- Giratoire du Cèdre, reprise d'un pluvial
- Création d'un pluvial place St Arnoux
- Création d'un réseau Neffes les Bonnets

Pour 2020, les investissements prévus sont:

- Construction de la station d'épuration de Curbans (2ème phase)
- Etude pour la construction de la step de Sigoyer
- Renforcement et extension de réseaux dont les lieux sont à définir

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 28 novembre 2019, l'encours de dette du budget assainissement s'élève à 4.465.033,00 €, avec un taux moyen de 3,51 % et une durée résiduelle de 10 ans et 6 mois.

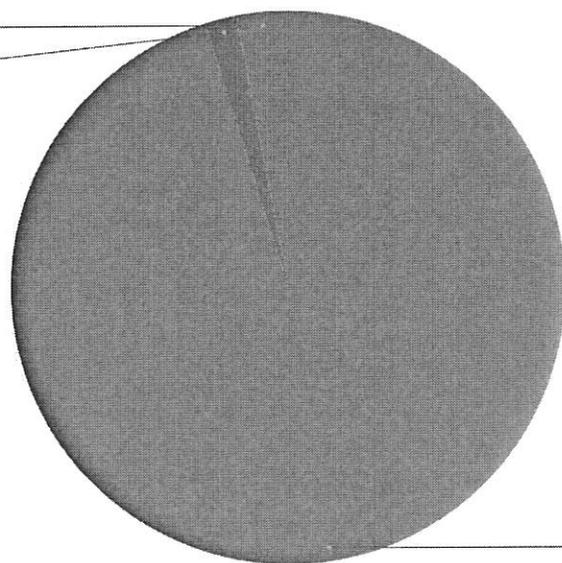
Cet encours est essentiellement constitué de 24 emprunts à taux fixes.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	4 248 509,37 €	95.15 %	3.62 %

Fixe à phase	82 440,00 €	1.85 %	0.43 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	134 083,59 €	3,00 %	1,75 %
Ensemble des risques	4 465 032,96 €	100.00 %	3.51 %

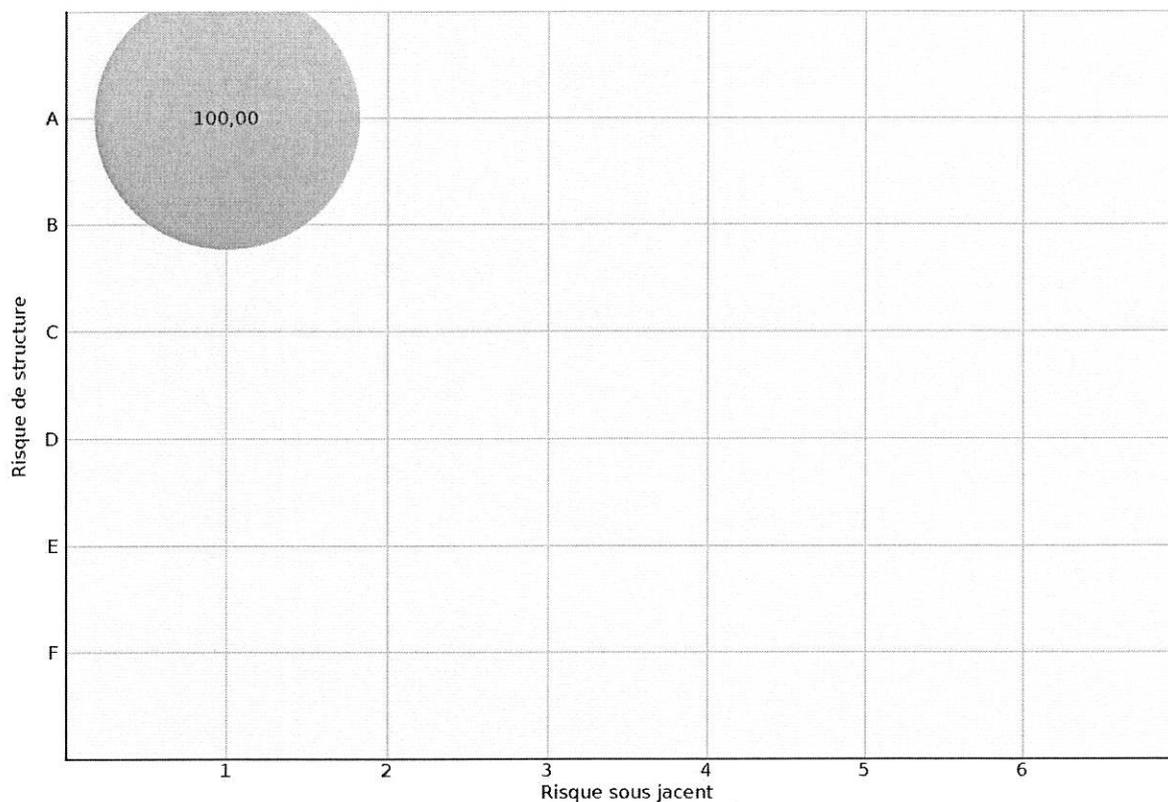
DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Livret A
3,0%
Fixe a phase
1,9%



Fixe
95,2%

En conséquence, cet encours ne présente aucun risque de taux, pour la Communauté d'agglomération.

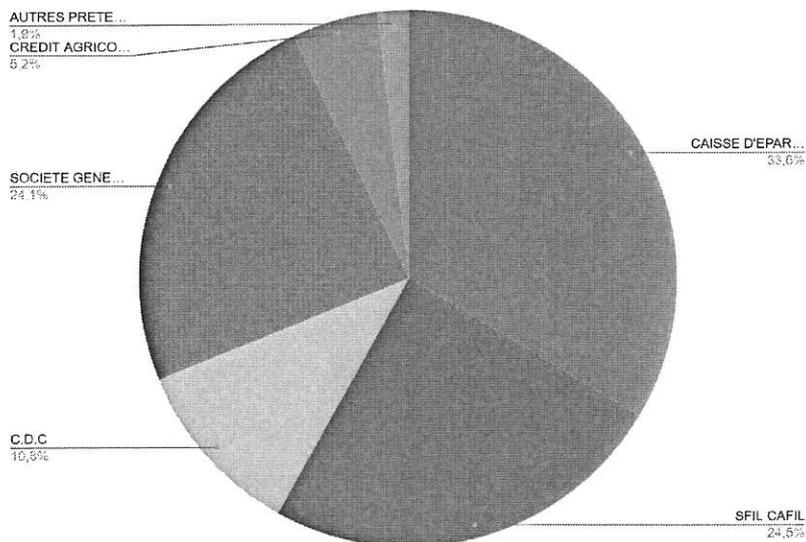


La répartition de cette dette, par prêteur, s'effectue de la manière suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	1 498 407,85 €	33.56 %
SFIL CAFFIL	1 095 890,67 €	24.54 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	481 071,10 €	10.77 %
SOCIETE GENERALE	1 074 802,47 €	24.07 %

CREDIT AGRICOLE	231 112,08 €	5.18 %
Autres prêteurs	83 748,79 €	1,88 %
Ensemble des prêteurs	4 465 032,96 €	100.00 %

DETTE PAR PRETEUR



Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunt nouveau, sur ce budget annexe de l'assainissement l'encours devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	4 110 697,12 €	4 188 539,11 €	3 708 433,62 €	3 243 626,49 €	2 791 348,38 €
Capital payé sur la période	416 410,33 €	474 763,65 €	483 495,68 €	446 890,19 €	456 434,44 €
Intérêts payés sur la période	161 046,94 €	148 400,28 €	129 445,56 €	111 169,78 €	93 911,88 €
Taux moyen sur la période	3.84 %	3.42 %	3.36 %	3.28 %	3.19%

À ce jour, tous les emprunts réalisés pour financer des travaux d'assainissement ont été transférés, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

N.B : Ces données ne prennent pas en considération les réaménagements éventuels de la dette, lesquels feront l'objet d'une délibération spécifique.

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Au 1^{er} janvier 2018, 26 lignes de transports transférées par la Région dans le cadre de la loi NOTRe se sont ajoutées au réseau de Transports de la Communauté d'Agglomération,

Au 1^{er} septembre 2018, la Régie des Transports a changé de nom et de logo, avec également la création d'une 3^{ème} ligne "Centro" desservie par une navette électrique.

Le réseau, géré au travers de la Régie dénommée désormais "Agglo en bus", comprend à ce jour 56 lignes de transport : 13 lignes de bus dont 3 navettes, 3 lignes régulières hors Gap fonctionnant toute l'année, 38 lignes de transports scolaires, 2 navettes saisonnières et 8 circuits de taxi-bus.

L'année 2020 devrait voir, en outre, la finalisation du déploiement d'une navette électrique autonome exploitée en régie afin de desservir le centre-ville depuis le Parking-Relais du Stade Nautique (Agrément obtenu en mai 2019 auprès du Ministère).

L'offre proposée se décompose de la manière suivante :

Exploitation en Régie : (845 000 km en 2019)

- 9 lignes de bus urbains : n° 1 à 9 (sauf 5) + 20 : Navette Relais Express
- 3 navettes de centre-ville (Centro A, Centro B et Centro C)

Services affrétés : (835 000 km en 2019)

- 1 ligne de bus urbain (n° 5)
- 38 lignes de transports scolaires dont 7 vers Gap, 6 vers le collège de Tallard et 7 vers les écoles communales
- 1 ligne de transport régulière Pelleautier-La Freissinouse-Gap
- 1 ligne de transport cadencée La Saulce-Tallard-Gap
- 1 ligne de rabattement régulière vers la ligne cadencée à Tallard
- 2 navettes saisonnières (Été : Charance/Bayard/Gap, hiver : Bayard/Laye/Gap)
- 8 circuits de Taxibus

La dotation de compensation correspondant à ce transfert de services a été fixée par convention avec la Région délibérée le 14/12/2018 et revue à la hausse par avenant délibéré le 17/06/2019.

L'ensemble de ces services (hors les Taxibus) est mis à disposition de la population, à titre gratuit.

Un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information des Voyageurs (SAEIV) devrait être mis en place au début de l'année 2020 sur les lignes de bus urbains.

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

La principale recette de ce budget est le versement transport. En 2017, nous avons encaissé 1 795 742,31 €, et 1 864 695,04 € en 2018.

L'année 2019 n'étant pas encore terminée, nous ne pouvons donner un montant précis, mais à ce jour, 1 918 816,77 € ont été encaissés sans prendre en compte le mois de décembre.

L'autre recette importante de ce budget annexe est la subvention de 1 260 000 € versée par le budget général (1 100 000 € en 2017 et 1 260 000 € en 2018).

Enfin, la compensation de la Région qui s'élève à 1 211 944,81 € revue à 1 232 000 € en 2019.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

A°) Les charges à caractère général

Elles sont principalement composées des frais suivants :

- entretien des bus
- frais de nettoyage
- carburant
- primes d'assurances
- fournitures d'entretien
- l'acquisition de petit équipement
- sous-traitance

B°) Les charges de personnel

La démarche volontariste de maîtrise de la masse salariale se traduira par une stabilisation des dépenses de personnel en 2019 pour les transports Urbains.

Aucune évolution notable des effectifs dans la structure n'est prévue sur 2020. Néanmoins, comme depuis 2017, à l'occasion de chaque départ d'agent, une réflexion sera menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement au regard de la dynamique de mutualisation Ville/Agglomération initiée en 2017 suite à la création par voie de fusion de l'Agglomération GAP-TALLARD -DURANCE.

II . LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes de cette section sont :

- Les amortissements
- Le FCTVA
- Les subventions

En 2017, la Communauté d'Agglomération a fait l'acquisition de 2 navettes électriques financées dans le cadre du programme TEPCV..

En 2018, la Communauté a procédé à l'acquisition d'une navette électrique autonome dans le cadre du programme MUSIC bénéficiant de subventions ALCOTRA et de 3 autobus.

En 2019, aucune acquisition n'a abouti malgré de nombreuses démarches.

Le renouvellement de la flotte sera un élément étudié chaque année prenant en compte plusieurs facteurs :

- la vétusté du parc
- l'éventuelle évolution de nos lignes

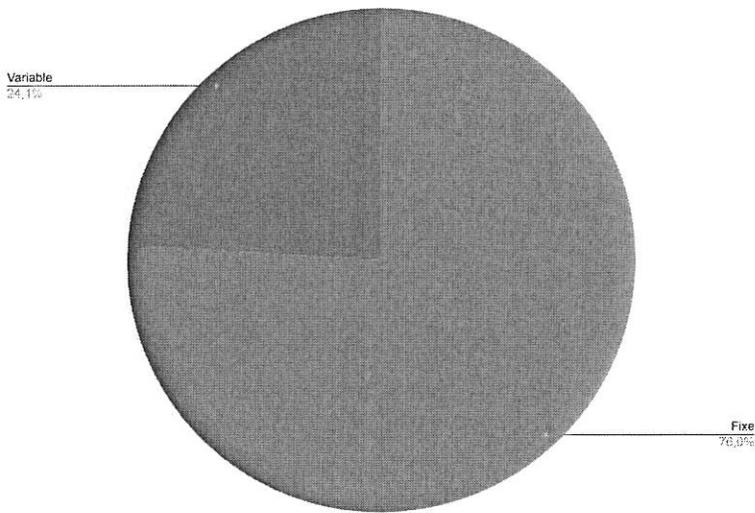
III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 28 novembre 2019, l'encours de la dette du budget annexe des transports urbains s'élève à 540.524,00.€, avec un taux moyen de 3,62% et une durée de vie résiduelle de 6 ans et 11 mois.

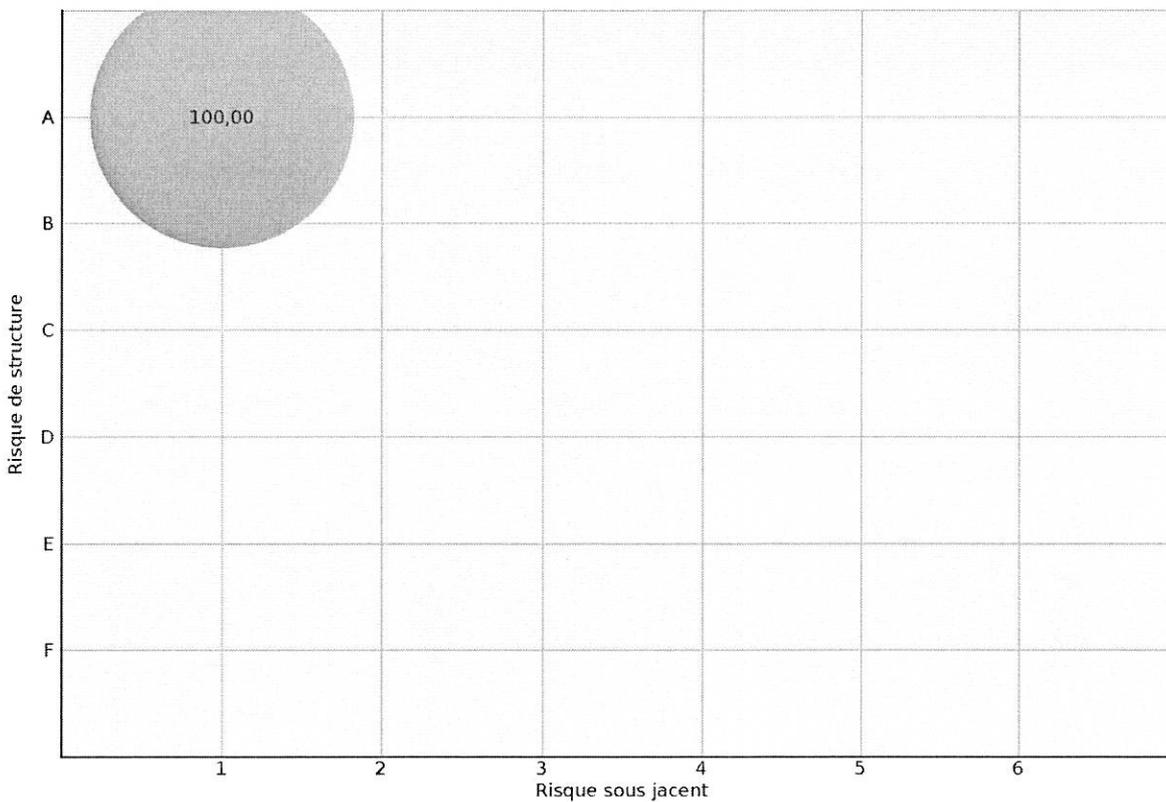
Cet encours est constitué de deux emprunts : l'un à taux fixe et l'autre indexé.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	410 523,64 €	<u>75.95 %</u>	4.76 %
Variable	130 000,00 €	24.05 %	0.00 %
Ensemble des risques	540 523,64 €	100.00 %	3.62 %

DETTE PAR TYPE DE RISQUE



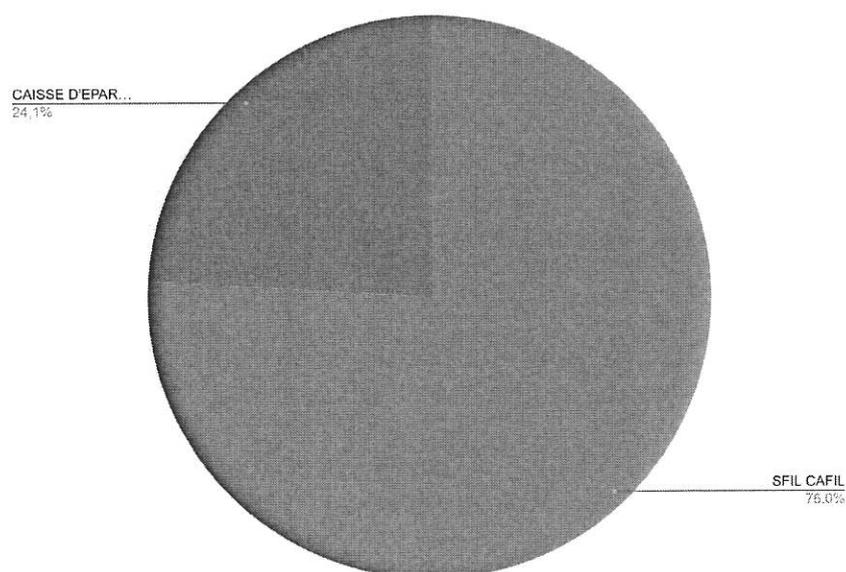
En dépit de l'indexation de 24,05 % de l'encours, cette dette présente un risque minimum, pour la Communauté d'agglomération (classification en catégorie A1 des deux prêts concernés).



L'encours de ce budget annexe se répartit donc, entre deux prêteurs :
- la SFIL CAFIL,
- et la Caisse d'Épargne.

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	<u>410 523,64 €</u>	75,95 %
CAISSE D'EPARGNE	130 000,00 €	24.05 %
Ensemble des prêteurs	540 523,64 €	100.00 %

DETTE PAR TYPE DE RISQUE



Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunts nouveaux, sur les prochains exercices, l'encours de ce budget annexe des transports urbains devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	573 827,46 €	498 940,73 €	421 907,26 €	342 818,23 €	261 510,27 €
Capital payé sur la période	73 885,76 €	75 856,87 €	77 921,87 €	80 085,20 €	82 351,58 €
Intérêts payés sur la période	20 430,08 €	18 458,97 €	16 393,97 €	14 230,64 €	11 964,26 €
Taux moyen sur la période	3.49 %	3.62 %	3.79 %	4.03 %	4.42 %

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget de l'eau géré par la Communauté d'agglomération comprend la gestion et l'entretien du réseau intercommunal de distribution de l'eau potable.

Le réseau s'étend sur tout ou partie de 5 communes (Tallard, Châteauvieux, Fouillouse, Sigoyer, Neffes). Il comporte 9 réservoirs et 51 kilomètres de canalisation.

Il est alimenté par les réseaux communaux de Gap et de Tallard, et livre de l'eau aux réseaux communaux des communes de Neffes et de Tallard.

Le réseau alimente 524 abonnés au 1^{er} janvier 2018. Les volumes distribués représentent 115 000 m³/an.

La gestion est assurée par la société Véolia Eau dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en septembre 2018. Le délégataire perçoit une redevance auprès des abonnés pour assurer l'exploitation courante et l'entretien des installations.

La Communauté d'agglomération assure l'achat d'eau auprès des communes de Gap et de Tallard, et assume les travaux d'extension des réseaux et de modernisation

des installations. Les dépenses sont financées avec le produit de la surtaxe perçue auprès des usagers et de la vente d'eau aux communes de Neffes et de Tallard.

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 28 novembre 2019, l'encours de la dette du budget annexe de l'eau s'élève à 104 822,00 €, avec un taux moyen de 3,34 % et une durée de vie résiduelle de 5 ans et 8 mois.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	104 821,65 €	100.00 %	3.34 %
Variable	0,00 €	<u>0.00 %</u>	0.00 %
Ensemble des risques	104 821,65 €	100.00 %	3.34 %

Cet encours est constitué de deux emprunts, à taux fixe, qui ne présentent donc pas de risque, pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

L'intégralité de l'encours de ce budget annexe est détenue, par la SFIL CAFIL.

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	<u>104 821,65 €</u>	100.00 %

Ensemble des prêteurs	104 821,65 €	100.00 %
------------------------------	--------------	----------

Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunts nouveaux, sur les prochains exercices, l'encours de ce budget annexe de l'eau devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	112 306,85 €	95 733,43 €	78 579,50 €	60 866,65 €	42 561,81 €
Capital payé sur la période	16 293,17 €	16 836,63 €	17 398,66 €	17 979,93 €	18 581,04 €
Intérêts payés sur la période	3 798,51 €	3 255,05 €	2 693,02 €	2 111,75 €	1 510,64 €
Taux moyen sur la période	3.29 %	3.30 %	3.30 %	3.30 %	3.30 %

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE GANDIERE

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées par les ventes des lots destinées aux entreprises dont la commercialisation est en cours. Dans l'attente de la vente effective des lots, un emprunt bancaire est envisagé si le rythme de commercialisation ne permet pas de faire face aux dépenses.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- d'une part, par les travaux d'aménagement de la zone d'activités (construction des réseaux secs et humides, voiries, trottoirs, éclairage public). La maîtrise d'œuvre est assurée par la société BETEM basée à Aix-en-Provence.

- d'autre part, par les acquisitions foncières auprès de la commune de La Saulce, des parcelles destinées à être vendues aux entreprises dont la Communauté d'agglomération doit avoir la pleine propriété.

Les deux tranches fermes de ces travaux ont été réalisées :

- en 2016, par la commune de La Saulce, avant le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération,

- A partir du 1er janvier 2017, par la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

Les travaux de la tranche conditionnelle Ouest ont débutés en 2018 et se sont achevés en 2019. La tranche conditionnelle Est n'a pas été réalisée.

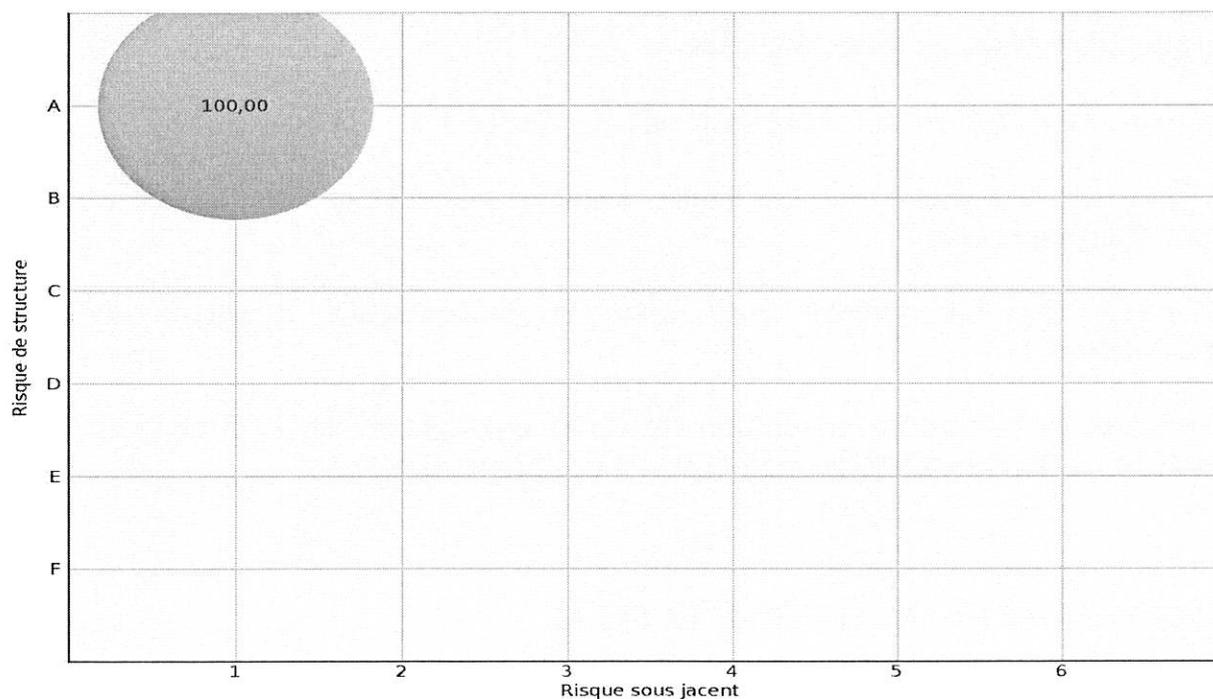
III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 28 novembre 2019, l'encours de la dette du budget annexe de la Z.A de Gandière s'élève à 537 985,00 €, avec un taux moyen de 4,42 % et une durée de vie résiduelle de 15 ans et 7 mois.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	537 984,73 €	100.00 %	4.42 %

Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	537 984,73 €	100.00 %	4.42 %

Le financement de cette Zone d'Activités a été effectué par DEXIA ; puis cet encours a été repris par la SFIL CAFIL. Il est aujourd'hui scindé en deux emprunts, à taux fixe, qui ne présentent donc pas de risque, pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.



Si la Communauté d'Agglomération ne réalise pas d'emprunts nouveaux, sur les prochains exercices, l'encours du budget annexe de la Z.A de Gandière devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	543 008,67 €	519 980,99 €	495 837,12 €	470 680,04 €	444 413,46 €
Capital payé sur la période	22 312,98 €	23 296,67 €	24 323,84 €	25 396,41 €	26 516,40 €
Intérêts payés sur la période	24 772,40 €	23 788,71 €	22 761,54 €	21 688,97 €	20 568,98 €
Taux moyen sur la période	4.41 %	4.41 %	4.41 %	4.41 %	4.41 %

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BEAUME

La zone d'activités de La Beaume est achevée. Les travaux ont été réalisés par la Commune de La Saulce avant le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération.

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par les ventes des lots restant à réaliser : le conseil communautaire du 16 décembre 2019 se prononcera pour autoriser la signature du compromis puis sa réitération par acte authentique, de deux parcelles au profit des sociétés GILLI & ABRAM pour respectivement 1766 m² et 1577 m². 6220 m² resteront encore à commercialiser sur cette zone.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- d'une part, par les acquisitions foncières auxquelles la Communauté d'agglomération devra procéder auprès de la commune de La Saulce, pour réaliser les ventes décrites en recette de fonctionnement,

- d'autre part, par le remboursement de l'emprunt contracté par la commune de La Saulce lors de l'aménagement de la zone dont les annuités d'amortissement restantes sont à présent assumées par la Communauté d'agglomération depuis le transfert de compétence.

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

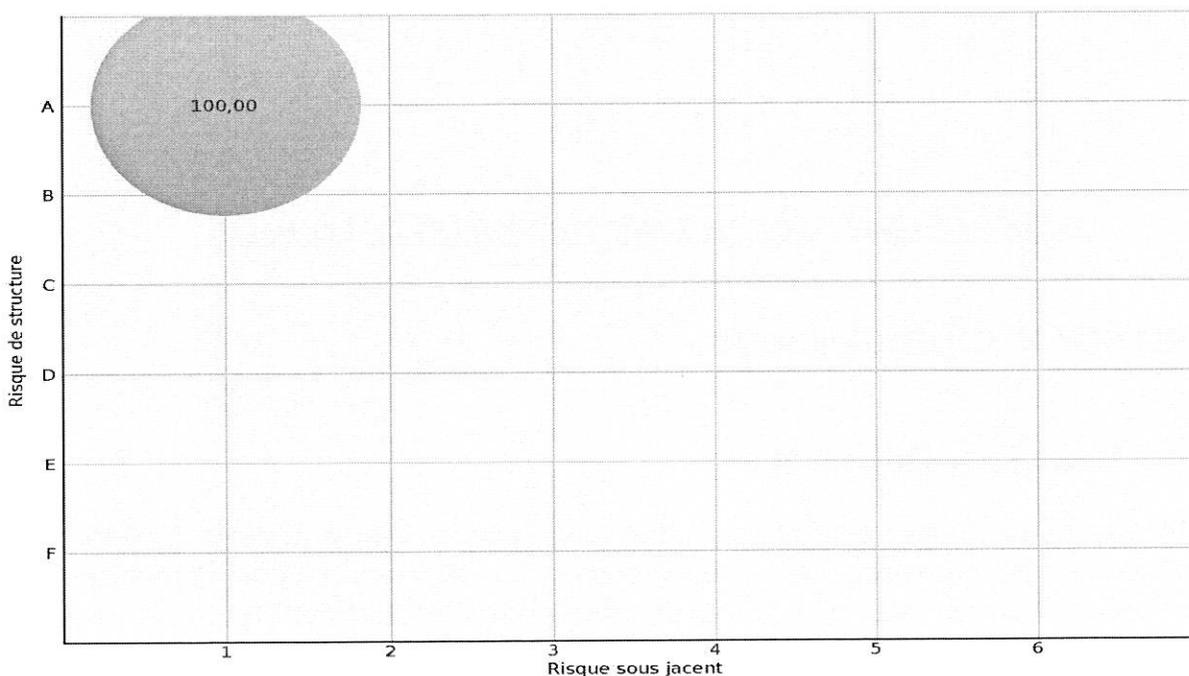
Au 28 novembre 2019, l'encours de la dette du budget annexe de la Z.A de La Beaume s'élève à 117 187,00 €, avec un taux moyen de 1,75 % et une durée de vie résiduelle de 36 ans et 3 mois.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	<u>0,00 €</u>	0.00 %	0.00 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	117 187,25 €	100.00 %	1.75 %
Ensemble des risques	117 187,25 €	100.00 %	1.75 %

Cet encours est constitué d'un seul emprunt, indexé sur le livret A, contracté auprès de la C.D.C.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	117 187,25 €	100.00 %
Ensemble des prêteurs	117 187,25 €	100.00 %

Cet emprunt ne présente donc aucun risque, pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.



Si la Communauté d'Agglomération ne réalise pas d'emprunts nouveaux, sur les prochains exercices, l'encours du budget annexe de la Z.A de La Beaume devrait évoluer de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	<u>118 133,32 €</u>	115 832,84 €	113 484,62 €	111 099,08 €	108 671,80 €
Capital payé sur la période	2 280,83 €	2 320,74 €	2 361,36 €	2 402,68 €	2 444,72 €
Intérêts payés sur la période	2 071,73 €	1 887,94 €	1 707,80 €	1 672,36 €	1 636,29 €
Taux moyen sur la période	1.74 %	1.53 %	1.49 %	1.49 %	1.49 %

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LACHAUP

1 .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par les ventes des lots destinées aux entreprises dont la commercialisation est en cours. Il reste encore à commercialiser, le lot D d'une superficie de 6667 m² suite au désistement du porteur dont le projet avait été approuvé par le conseil communautaire du 19 septembre 2019.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- d'une part, par les acquisitions foncières auprès de la commune de Gap, des parcelles destinées à être vendues aux entreprises dont la Communauté d'agglomération doit avoir la pleine propriété.

- d'autre part, par les travaux d'aménagement de la zone d'activités qui se sont poursuivis en 2019 et s'achèveront en 2020 (finition enrobé trottoirs et couche finale enrobé chaussée sur la partie Nord).

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE MICROPOLIS

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par les ventes des lots destinées aux entreprises.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- d'une part, par l'acquisition foncière de cette parcelle à laquelle la communauté d'agglomération doit procéder auprès de la commune de Gap, pour réaliser les ventes de parcelles foncières à des entreprises.

- d'autre part, par les travaux de viabilisation (voirie, réseaux secs et humides, trottoirs...). Des travaux consistant à réaliser l'enrobé d'un trottoir sur une longueur d'environ 30 mètres ont été réalisés en 2019.

Un permis d'aménager prévoyant le schéma d'ensemble des VRD devra être à présent réalisé afin d'aménager puis de commercialiser le foncier encore disponible du parc d'activités.

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DES FAUVINS

La zone d'activités des Fauvins est achevée. Son aménagement a été réalisé par la Commune de Gap avant le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération. Toutefois, afin de satisfaire aux besoins d'une entreprise déjà installée sur la zone et souhaitant s'agrandir, des travaux consistant à déplacer l'aire de retournement ont été réalisés en 2018 afin de libérer le foncier correspondant et le viabiliser pour les besoins de l'entreprise. Un lot (lot n° 14) reste encore à commercialiser d'une superficie de 1963 m², pour lequel plusieurs contacts ont eu lieu au cours de 2019 sans aboutir pour l'instant.

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par la vente du lot 14 restant à commercialiser.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- par l'acquisition foncière auxquelles la communauté d'agglomération devra procéder auprès de la commune de Gap, pour réaliser la vente du lot n°14.
- Il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux pour commercialiser le lot n°14.

L'élaboration du budget d'une collectivité est un acte technique qui se doit de s'inscrire dans le cadre des règles et contraintes de la comptabilité publique. Il sera établi, cette année en prenant en compte les élections à venir et sera donc un budget de transition.

Il sera établi en maintenant certains axes de gestion:

- la rigueur de la gestion au quotidien
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la mutualisation,
- la fiscalité stabilisée à 0 %
- la volonté de ne pas instaurer de fiscalité additionnelle
- le maintien d'une forte capacité structurelle d'autofinancement, tenant compte du phasage des investissements .

ANNEXE
Plan Pluriannuel d'Investissement

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2021

PROJET	COUT GLOBAL	2020	2021
PROJETS ENGAGES			
Pôle d'échange multimodal	3,600,000.00	1,800,000.00	
Construction station d'épuration Village de Curbans	321,755.00	171,755.00	
Participation Restructuration Quartier du Haut-Gap (ANRU)	1,269,000.00	20,000.00	326,000.00
Abris à vélos sécurisés	290,000.00	120,000.00	40,000.00
Système d'information voyageurs Agglo en Bus	65,000.00	65,000.00	
PROJETS RECURRENTS			
Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés		200,000.00	200,000.00
Renouvellement de la flotte Linéa		200,000.00	200,000.00
Travaux et restructuration des réseaux d'assainissement		400,000.00	400,000.00
Itinérance / Entretien falaise Ceüze		50,000.00	50,000.00
Entretien Voies Zones d'Activités		50,000.00	50,000.00
Entretien Matériel Roulant		30,000.00	30,000.00
Travaux liés à la compétence GEMAPI		50,000.00	50,000.00
PROJETS EN PHASE D'ETUDES			
Plan local de l'habitat		30,000.00	30,000.00
Etudes station d'épuration de Sigoyer		65,000.00	
Aménagement Voie verte			